

TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Propositions de la Commission
Code pénal	Projet de loi modifiant les articles 414-8 et 414-9 du code pénal	Projet de loi modifiant les articles 414-8 et 414-9 du code pénal	Projet de loi modifiant les articles 414-8 et 414-9 du code pénal
	Article premier	Article premier	Article premier
	L'article 414-8 du code pénal est remplacé par les dispositions suivantes :	Sans modification	Sans modification
<i>Art. 414-8.-</i> Les dispositions des articles 411-1 à 411-11 et 413-1 à 413-12 sont applicables aux actes visés par ces dispositions qui seraient commis au préjudice des puissances signataires du traité de l'Atlantique-Nord.	« <i>Art. 414-8.-</i> Les dispositions des articles 411-1 à 411-11 et 413-1 à 413-12 sont applicables aux actes mentionnés par ces dispositions qui seraient commis au préjudice :		
	« 1° Des puissances signataires du traité de l'Atlantique Nord ;		
	« 2° De l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. »		
	Article 2	Article 2	Article 2
	L'article 414-9 du même code est remplacé par les dispositions suivantes :	Sans modification	Sans modification
<i>Art. 414-9.-</i> Les dispositions des articles 411-6 à 411-8 et 413-10 à 413-12 sont applicables aux informations faisant l'objet de l'accord de sécurité relatif à certains échanges d'informations à caractère secret entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du	« <i>Art. 414-9.-</i> Les dispositions des articles 411-6 à 411-11 et 413-9 à 413-12 sont applicables :		

Royaume de Suède, signé à
Stockholm le
22 octobre 1973.

« 1° Aux informations échangées en vertu d'un accord de sécurité relatif à la protection des informations classifiées conclu entre la France et un ou des États étrangers ou une organisation internationale régulièrement approuvé et publié ;

« 2° Aux informations échangées entre la France et une institution ou un organe de l'Union européenne et classifiées en vertu des règlements de sécurité de ces derniers qui ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne. »